

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MARDI 12 MAI 2015 A 20 H 30

PRESENTS : CHAIX Chantal, BAILLE Martial, BONNEAU Sébastien, BESSON René, CRESPIY Lionel, EULOGE Angélique, DROUET Emilie, GAUTHIER M-Estelle, MARTINEZ Alain, TRABUC Christian, MORINEAUD Isabelle, LOMBARD Gilbert.

ABSENT : RONIN Patrick qui a donné pouvoir à TRABUC Christian, BEAU Alain.

SECRETAIRE DE SEANCE : MARTINEZ Alain

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 31 MARS 2015

Approuvé à l'unanimité.

JURY D'ASSISES 2016 – TIRAGE AU SORT LISTE PREPARATOIRE EN PRESENCE DU PREMIER ADJOINT DE LA MAIRIE DE SOURRIBES

Sourribes : M. Heyriès Patrick

Salignac : Mme Baudrant Jocelyne et M. Henry Mathieu

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT 2014

Mme le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2014, décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération et de mettre en ligne le rapport validé sur le site WWW.services.eaufrance.fr, conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

PARTICIPATION AU CONTRAT MAINTIEN DE SALAIRE DES AGENTS COMMUNAUX

Un accord de principe est donné pour que la commune participe à l'assurance prévoyance « Maintien de salaire » des 3 agents communaux pour un montant mensuel de dix euros par agent. L'avis de la commission technique paritaire du Centre de Gestion doit être sollicité avant la décision finale.

DEMANDE DE TRAVAUX REPRISE MUR DE SOUTÈNEMENT LE MARDARIC

M. René BESSON, conseiller municipal intéressé par ce point à l'ordre du jour, quitte la séance.

Suite à la demande de M. Besson pour la reprise d'un mur de soutènement, la commission travaux s'est déplacée sur place pour vérifier si les détériorations étaient dues à la route communale qui le surplombe et en a conclu que ce n'était pas le cas.

Après l'exposé de leurs observations, le conseil municipal a conclu et voté, à l'unanimité, que ces travaux ne devaient pas être pris en charge par la mairie.

M. René BESSON revient en séance.

AMENAGEMENT CENTRE VILLAGE ET SECURISATION TRAVERSEE VILLAGE

2 propositions d'aménagement de la place sont présentées. La majorité du conseil opte pour le scénario n°2.

En ce qui concerne la sécurisation de la traversée du village les passages pour piétons ou vélos peuvent être traités en poteaux bois ou trottoirs. La maison technique du CG 04 déconseillent les poteaux bois le long de la route et opte pour le trottoir.

Entrée de la mairie : Bien que hors programme du marché de maîtrise d'œuvre actuel, il est important de réfléchir également à l'aménagement de l'entrée de la mairie pour garantir une cohérence avec l'aménagement et la traversée de la commune.

Le plan présenté ne remporte pas l'aval des conseillers municipaux. Il faudra y réfléchir à nouveau.

Calendrier prévisionnel

- L'Avant-Projet devra être finalisé fin Mai pour permettre des chiffrages courant juin afin de demande de subventions

- DCE : juillet

- Consultation entreprise : septembre

Travaux

- Entre octobre 2015 et octobre 2016

EMPLOI SAISONNIER ETE 2015

Une seule demande a été effectuée pour le mois de juillet par M. Sarli Boris. Cette demande a été acceptée à l'unanimité par le conseil municipal. Un contrat sera signé pour un temps plein du 1^{er} au 31 juillet 2015.

ECHANGE SALIETTI / COMMUNE – LE MARDARIC

Suite au projet d'échange de terrain Salietti / Commune, une nouvelle rencontre devra avoir lieu entre Mme Le Maire, Madame Salietti et M. Paillet pour convenir discuter de nouveau sur un accord qui avait été accepté et signé. Se pose le problème des prises en charge financière de chacun dans cette affaire. L'accord avait été passé que Mme Salietti prenait en charge les frais de notaire et le versement d'une soulte ; la commune assurait le paiement des frais de géomètre.

Le conseil municipal décide à la majorité le principe de revenir sur les accords précédents seulement si Mme Salietti accepte de prendre en charge les frais de géomètre. Afin de trouver un accord sur un dossier en cours depuis près de dix ans, le conseil municipal propose un échange plus équitable en surface sans versement de soulte de la part de Mme Salietti. La commune prendrait en charge alors les frais de géomètre déjà engagés et Mme Salietti assurerait le paiement des frais de géomètre engagés pour les modifications dues à cette nouvelle affaire.

ACQUISITION PROPRIETE CENTRE VILLAGE

Un accord a été passé entre la mairie et Mme Meiffren Emilie concernant l'achat du terrain cadastré ZE 189 au lieu dit Le Mardaric, du bâtiment commercial abritant le restaurant+ le logement +studio + remise.

Ces acquisition pourraient bénéficier d'une subvention du Conseil Régional dans le cadre du Plan d'Aménagement Solidaire (PAS) en cours à hauteur de 60 %.

Le terrain pourrait accueillir la construction de logements sociaux adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal, considérant qu'il est important que la commune procède à ces acquisitions de biens situés au centre village pour contribuer à sa redynamisation, donne son accord sur le plan de financement provisoire présenté et autorise Mme le Maire à poursuivre les formalités relatives à ces acquisitions et au dépôt des demandes de financements.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 31 mars 2015 il était décidé, à la majorité, de fixer le taux d'imposition de la taxe foncière non bâti à 16.00 %.

Par courrier, en date du 5 mai 2015, Mme le Préfet nous informe que la règle du lien entre les taux ne permet pas de fixer un taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties au-delà de 14,59 %.

Le conseil municipal vote à l'unanimité un taux de 14,59 % pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties pour l'exercice 2015.

QUESTIONS DIVERSES

- L'association Balise 04 organise sur la commune le Championnat PACA Longue Distance de course d'orientation qui aura lieu sur la commune le 31 mai de 10h00 à 14h30.

- Les pins se trouvant sur les terrains communaux contenant des nids de chenilles processionnaires ont été coupés.

- Aménagement des nouveaux rythmes scolaires pour 2015/2016 :

Les conseils d'école d'Aubignosc, Châteauneuf Val St Donat, Monfort et Peipin ont voté pour maintenir le dispositif des TAP sur 3heures consécutives A Salignac, le conseil d'école a voté un passage à 4 x 45 min sans activités proposées aux enfants.

Le conseil communautaire de la CCLVD prendra la décision définitive le 22 mai 2015.

- Christian TRABUC informe le conseil que :

- les travaux de toiture entre la mairie et la salle polyvalente (charpente+peinture + électricité) sont commandés et devraient débuter le 9 octobre 2015,

- suite à son élection à la présidence du SIVU Salignac-Entrepierrres, il ne dispose plus du temps nécessaire pour s'occuper de la commission « fêtes cérémonies information communication » dont il est le responsable.

Il propose que Isabelle Morineaud le remplace et soit responsable de cette commission.

- Mardi 19 mai : Réunion de la commission communication concernant le site internet

- Mardi 9 juin : réunion de la commission travaux